

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées\\_CNAM FG 15 \(26\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin au juge de paix de Guise, 27 août 1886](#)

## Jean-Baptiste André Godin au juge de paix de Guise, 27 août 1886

**Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)  
DroitsFamelistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[27 août 1886](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Famelistère

Destinataire[Juge de paix de Guise](#)

Lieu de destinationGuise (Aisne)

Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

### Description

RésuméSur une lettre anonyme. Godin indique au juge de paix qu'il pourra réunir le lendemain les délégués des ouvriers dans la salle du conseil de l'usine pour qu'il les entretienne d'une lettre anonyme. Il l'incite à les interroger pour découvrir les auteurs de la manœuvre, « vu, surtout, le récent incendie qui a eu lieu à l'usine ».

### Mots-clés

[Droit/Justice](#), [Incendies](#)

Lieux cités[Guise \(Aisne\) - Famelistère : usine](#)

## Informations sur le document source

CoteFG 15 (26)

Collation2 p. (133r, 134r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

---

Quise Familiale 27 août 1888

Monsieur le Juge de Paix,

Suivant ce qui a été dit entre nous, je pourrais, demain, réunir les délégués des ouvriers, à la rentrée d'une heure et demie, dans la salle du Conseil de l'Usine, où vous pourriez les trouver pour les entretenir de la lettre anonyme.

Si vous en avez l'exemplaire entre les mains vous pourriez leur en donner connaissance, leur poser les questions que vous jugeriez à propos, leur démontrer l'intérêt qu'il y aurait pour tous les ouvriers honnêtes de l'établissement à ce que les auteurs d'aussi misérables manœuvres soient découverts afin qu'ils portent eux-mêmes la responsabilité de leurs actes et que la suspicion n'en pèse pas sur des innocents. Or, surtout, le récent incendie qui a eu lieu à l'usine.

Si vous n'y voyez pas d'incon-



réunions, j'assisterai à cette réunion.  
Dans le cas où l'heure dite ne  
vous conviendrait pas, veuillez en  
fixer une autre.

Agnez je vous prie, Monsieur,  
mes meilleurs sentiments

Godon